

**Réponse au postulat
de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut »**

Rapport-préavis N° 2017/27

Lausanne, le 29 juin 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Denis Corboz intitulé « Musée de l'Art Brut », déposé le 23 septembre 2014, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 16 février 2016.

2. Préambule

Le postulat de M. Denis Corboz demande à la Municipalité d'évaluer les pistes suivantes pour valoriser la Collection de l'Art Brut, lui offrir une meilleure visibilité et augmenter ses surfaces disponibles :

- renommer l'arrêt de bus situé devant le musée en l'appelant par exemple « Musée de l'Art Brut » ;
- sur le même principe de la véranda déjà construite sur la face nord du musée, apprécier la possibilité d'agrandir la véranda existante pour créer un nouveau volume ;
- étudier les possibilités d'augmenter les surfaces d'exposition et améliorer l'accueil des visiteurs en valorisant les espaces extérieurs.

3. Réponse au postulat

La Municipalité partage entièrement la préoccupation du postulant quant au devenir de la Collection de l'Art Brut. C'est pourquoi elle affirme dans son programme de législature 2016-2021 sa volonté d'adopter un plan stratégique pour le développement et la pérennité de la Collection de l'Art Brut permettant d'assurer l'avenir de cette institution.

Ce musée unique au monde a fêté ses quarante ans d'existence en 2016. Il jouit d'une fréquentation élevée d'environ 35'000 visiteurs par année au cours des cinq dernières années et abrite un ensemble historique de valeur internationale, non seulement pour la qualité des œuvres qu'il conserve mais également pour leur singularité et celle des auteurs qui les ont produites.

La question de l'avenir du musée est également largement abordée dans le rapport-préavis N° 2015/01 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne », validé par le Conseil communal le 16 février 2016, à l'alinéa 7.2.1.1 « Objectifs pour les années à venir ».

Il y est notamment stipulé que l'institution devra, dans les années à venir, faire l'objet d'une attention particulière afin de répondre aux défis majeurs qui l'attendent ces prochaines décennies et que, dans cette perspective, un agrandissement et un réaménagement du musée apparaissent nécessaires afin d'améliorer l'accueil du public et de permettre une meilleure valorisation des collections.

Il y est également signalé que ce projet global devra faire l'objet d'un préavis spécifique.

La Municipalité est donc consciente des enjeux qui attendent cette institution. Elle a dans cet esprit engagé une étude de potentiel relative aux travaux à effectuer, en fonction des besoins du musée et des contraintes du site, notamment sur le plan patrimonial.

Parmi les intentions figurent notamment la création d'un nouveau hall d'entrée et l'agrandissement de la librairie ; l'extension du bâtiment sous la forme d'une nouvelle galerie d'exposition permettant de mieux valoriser les collections ; l'ouverture des jardins au public ; la création d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite ; la rénovation de l'auberge et une gestion de l'établissement plus en phase avec le musée ; l'amélioration de la signalétique et de la communication de l'institution ; et enfin le travail d'inventaire informatique des collections.

Les études engagées permettront ainsi de définir un plan de développement de l'institution et d'en définir le calendrier au-delà de la prochaine législature. Cette analyse devra bien entendu se faire en tenant compte des capacités financières de la Ville de Lausanne.

Cela étant et sans attendre, la Municipalité a décidé de proposer dès 2018 une extension provisoire de la zone d'accueil qui permette d'accueillir le public nombreux dans de meilleures conditions ; l'auberge de Beaulieu va également changer prochainement de tenancier et la Ville veillera dans ce cadre à privilégier un concept d'exploitation plus en phase avec le musée qui valorise mieux le site ; l'installation d'un ascenseur, nécessaire à l'accueil de personnes à mobilité réduite sera également réalisé à court terme.

Quant à la signalétique, la réflexion s'inscrira dans le cadre général des intentions affichées dans le programme de législature qui prévoit « la révision de la signalétique urbaine en lien notamment avec la politique touristique » ainsi que « la mise en valeur du patrimoine culturel dans l'espace public ».

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ».

4. Cohérence avec le développement durable

A ce stade, ce rapport-préavis n'appelle aucun commentaire sur le plan de la politique de développement durable.

5. Aspects financiers

5.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement. Les montants nécessaires aux études et à la réalisation seront inscrits ultérieurement au plan des investissements.

5.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

6. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2017/27 de la Municipalité, du 29 juin 2017 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Denis Corboz intitulé « Musée de l'Art Brut ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter